



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-sciez.fr

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra, au centre d'animation de Sciez le :

Lundi 28 Septembre 2020 à 19h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 21-09-2020

Le Maire,
DEMOLIS Cyril



Afin de garantir les mesures de lutte contre le COVID-19 la réunion aura lieu exceptionnellement au Centre d'Animation de Sciez (CAS) route d'Excenevex.

Ordre du jour du conseil municipal du Mardi 25 août 2020

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25-08-2020 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 25-08-2020, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Exercice des mandats locaux

- Approbation du Règlement Intérieur du conseil municipal
- Adoption d'une charte de déontologie pour les élus

Tourisme

- Demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique »

Intercommunalité

- Convention Territoriale Globale

Foncier

- Acquisition parcelles AP105 et 106 au 4, chemin de Chez Paillard
- Acquisition parcelle AR 296, route de Bordignin
- Acquisition parcelles AN33 et AN42, Champs Bleres

Développement durable

- Engagement dans l'élaboration de l'Agenda 2030 « Notre Village Terre d'Avenir »

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2020-07-03 du 16 juillet 2020

DEC n°2020-26 du 10-08-2020

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. MANSEY Erick-Concession 1210, carré D-allée principale-0604

Considérant la demande présentée par M. MANSEY Erick domicilié 108 route de Perrignier 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. MANSEY Erick et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 10/08/2020 pour l'emplacement carré D-allée principale-0604. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2020-27 du 07-09-2020

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. Noël DETRAZ-Concession 1211, carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0199

Considérant la demande présentée par Monsieur M. Noël DETRAZ 35 avenue de Bonnatrait 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Monsieur Noël DETRAZ et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 07/09/2020 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0199. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2020-28 du 09-09-2020

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. Mme DEMEYRIER-Concession 1212, carré E-allée DU CARRE MILITAIRE-0667

Considérant la demande présentée par Madame DEMEYRIER Sylvie et Monsieur DEMEYRIER Bernard, domiciliés 20, impasse des Charmilles 74330 SILLINGY et tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme DEMEYRIER Sylvie et M. DEMEYRIER Bernard et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 10/09/2020 pour l'emplacement carré E-allée DU CARRE MILITAIRE-0667. Cette concession est accordée à au titre de renouvellement de la concession 491 prise en 1986. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.